Territoires de cirque

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
jeudi 12 novembre 2026

« C'EST QUOI CE CIRQUE ! » : LE BUDGET 2027 CONFIRME L'ALERTE DE LA FILIÈRE

Le mouvement se fait entendre pendant La Nuit du Cirque, du 13 au 15 novembre, et publie le podcast Le Cri du cirque #1

Trois semaines après l'Appel du cirque, lancé à Auch devant 220 professionnel·les, le projet de loi de finances 2027 défavorable aux services publics et à notre secteur, confirme les inquiétudes de la filière cirque. Du 13 au 15 novembre, les lieux de La Nuit du Cirque relaient l'alerte auprès de leurs publics, en France et dans une vingtaine de pays. Un podcast est dévoilé à l'occasion de cet événement afin de faire récit du mouvement initié par Territoires de Cirque. Rendez-vous ensuite à Marseille, le 11 février 2027, pour Le Cri du cirque #2.

Le 19 octobre, à Auch, dans le cadre du festival Circa, écoles, compagnies, lieux, organisations syndicales et d'employeurs alertaient d'une seule voix : la filière cirque approche du point de rupture. Les annonces budgétaires des dernières semaines confirment ce diagnostic.
« C'est quoi ce cirque ! » est un mouvement collectif initié par Territoires de Cirque aux côtés de la filière cirque, pour alerter les responsables politiques sur la fragilisation du cirque de création et porter haut les valeurs du cirque contemporain. Le Cri du cirque initie un cycle de rencontres, jusqu'aux échéances électorales de 2027.

Des baisses confirmées, une répartition encore inconnue

Le PLF 2027 prévoit une baisse de près de 3 % des crédits de la mission Culture et de 3,5 % pour le programme « Création », qui finance le spectacle vivant. Près de 33 millions d'euros disparaissent des crédits déconcentrés, c'est-à-dire de l'action de l'État dans les territoires.
Le 22 octobre, la Direction générale de la création artistique (DGCA) a annoncé aux Pôles Nationaux Cirque une baisse uniforme de 2 % sur le programme "Création", à laquelle s'ajouteront des baisses variables, dont la répartition n'est pas encore connue, mais qui pourraient porter la diminution à 4 %. Aucun chiffre n'a encore été communiqué pour les crédits d'éducation artistique et culturelle, pourtant au cœur de l'ancrage territorial des Pôles Nationaux. Pour des structures qui engagent leurs coproductions sur plusieurs années, cette incertitude empêche tout engagement auprès des compagnies.

Des missions de service public qui ne pourront plus être remplies

Les lieux. Ces baisses frappent un réseau qui absorbe l'inflation depuis des années en réduisant son activité, ses équipes et ses marges. Sans aucune baisse de subvention, un pôle a déjà perdu neuf spectacles et vingt représentations depuis 2024. Un autre ne dispose que de 20 000 € par an pour coproduire des créations, une enveloppe déjà dérisoire pour un label de l'État, qui pourrait tomber à 12 000 €.

Chaque ***Pôle National Cirque*** remplit un cahier des missions et des charges fixé par l'État : production, résidences, diffusion, action territoriale, éducation artistique et culturelle. Dès 2027, plusieurs n'y parviendront plus. La piste évoquée par le ministère de la culture consiste à adapter les obligations des Pôles Nationaux Cirque au cas par cas. Mais devoir choisir entre production, diffusion, résidences, action territoriale et emplois n'a rien d'un ajustement technique. C'est une réduction du service public confié à ces structures, et les compagnies comme les habitant·es en feront les frais en premier.

« Nous sommes contraints de choisir entre accompagner les compagnies et aller vers les habitant·es. C'est précisément ce que l'État nous a confié de faire ensemble. Quand l'État baisse, les collectivités suivent, et c'est tout un territoire qui perd le cirque.», Stéphanie Bulteau - Circa PNC

Les compagnies. Elles sont les premières à absorber ces baisses, et le plus souvent en silence. À Auch, le Syndicat des Cirques et Compagnies de création (SCC) a rappelé les chiffres de leurs adhérents, combinées à ceux du Baromètre du spectacle vivant : un budget médian de 153 000 €, des ressources propres en recul, plus d'un tiers des compagnies en résultat d'exploitation négatif dès 2025 et plus de la moitié anticipant une baisse de budget. Les Pôles Nationaux Cirque sont souvent leurs premiers cofinanceurs. Or les scènes pluridisciplinaires réduisent leurs coproductions de cirque et renvoient les équipes vers les pôles. Quinze pôles ne peuvent pas absorber seuls les besoins de toute une filière. Dans la salle, un artiste rappelait qu'il était mieux payé en 2003 qu'en 2026.

« Chaque cofinancement annulé, c'est un spectacle qui ne verra pas le jour et des artistes qui ne travailleront pas. Les compagnies ne peuvent plus être la variable d'ajustement. », Ariane Pouget - SCC

Les écoles. Depuis les années 80, elles forment des générations d'artistes très talentueuses reconnues dans le monde entier. Mais face aux difficultés de la filière, l'insertion professionnelle ne cesse de s'allonger pour les nouveaux entrants sur le marché du travail. À la sortie de l'école, les premières productions sont souvent les plus difficiles à financer. En amont, les écoles préparatoires et de pratique artistique dépendent largement des collectivités, dont les budgets se contractent également. La chute des moyens financiers ampute le potentiel d'élèves artistes pour la filière : c'est moins d'innovation et la disparition à terme de certaines techniques. En 3 ans, les écoles supérieures et préparatoires ont perdu 923 000 € d'aides de l'Etat ou des collectivités. C'est l'avenir même des artistes formé·es aujourd'hui qui se joue.

Un effet domino sur les territoires

Quand l'État baisse, les collectivités suivent.Les budgets culturels des régions ont déjà reculé de 14,7 % en deux ans, selon la cartographie du Syndicat des Musiques Actuelles quand ils n'ont pas tout simplement disparu dans certaines régions. Les prévisions de plusieurs d'entre elles font déjà apparaître des baisses supérieures aux 2 % annoncés. Les pôles implantés en territoires ruraux ou périurbains sont les plus exposés : lorsque les arbitrages se resserrent, ils pèsent moins que des établissements plus visibles.

« Quand l'État baisse, les collectivités suivent, et les petites baisses s'additionnent jusqu'à casser une dynamique.», Lancelot Rétif - La Brèche PNC

"Si nos lieux disparaissent, c'est certes de la culture et l'art en moins mais c'est aussi tout un pan économique qui disparaît.", Richard Fournier - Le Plongeoir PNC

Un million d'euros

C'est le coût estimé du relèvement du plancher de financement des 15 Pôles Nationaux Cirque à 400 000 € afin de leur donner les moyens de mettre en œuvre leur cahier des charges. Cette demande portée de longue date par Territoires de Cirque, reste sans réponse pour 2027. Un million d'euros, sur

un programme de 963 millions. Territoires de Cirque demande à être reçu par la direction de la DGCA pour examiner les mesures ciblées de sauvegarde du secteur, de même que les critères de répartition des baisses à venir.
«Le monde entier invite le cirque français, et chez lui on lui refuse un million d'euros. Ce n'est pas une question de moyens, c'est une question de choix. », Jean-Marie Songy
"Pas de société sans cirque.", Célia Deliau - Le Prato PNC

Ce que demande l'Appel du cirque

Alors que le budget est débattu au Parlement, la filière s'adresse aux parlementaires comme au gouvernement. Elle rappelle les trois engagements énoncés à Auch : garantir un budget qui préserve la vitalité du secteur et sécuriser l'engagement de l'État et des collectivités territoriales.
Elle demande aussi que 1% du budget de l'État soit sanctuarisé pour la culture et l'équivalent de 1,50€ par habitant-e et par an pour la filière cirque (le cirque ne représente actuellement que 29 centimes d'euros par habitant-e et par an).

« C'est quoi ce cirque ! » pendant La Nuit du Cirque

Du 13 au 15 novembre, La Nuit du Cirque rassemble 329 lieux participants en France et dans une vingtaine de pays. Les structures participantes relaient le mouvement auprès de leurs publics par des vidéos de cris collectifs, des prises de parole et la diffusion de l'Appel du cirque.
Le podcast *Le Cri du cirque #1 : L'Appel du cirque* est mis en ligne à cette occasion. Il fait entendre les voix de la rencontre d'Auch : écoles, compagnies, lieux, organisations syndicales et salle.

Le Cri du cirque #2 : rendez-vous le 11 février 2027 à Marseille

La deuxième rencontre du cycle se tiendra dans le cadre de la Biennale internationale des arts du cirque (BIAC). Elle prolongera les contributions recueillies à Auch.

Les outils pour relayer « C'est quoi ce cirque ! »

- Texte de l'Appel du cirque : https://territoiresdecirque.com/content/7-home/20261020-l-appel-du-cirque-a-auch/appel-du-cirque-signe.pdf
- Replay intégral et teaser de la rencontre *Le Cri du cirque #1 : L'Appel du cirque* : YouTube @territoiresdecirque
- Podcast *C'est quoi ce cirque ! Le Cri du cirque #1 :* https://www.podcastics.com/podcast/episode/cest-quoi-ce-cirque-le-cri-du-cirque-1-439171/
- Vidéos des cris des structures : Facebook @Territoires de Cirque, Instagram @lanuitducirque
- Page dédiée : territoiresdecirque.com/actions/accompagnement/c-est-quoi-ce-cirque

#CestQuoiCeCirque #LeCriDuCirque #AppelDuCirque #LaNuitDuCirque

Contacts presse

bureau nomade – Carine Mangou – 06 88 18 58 49 – carine@bureau-nomade.fr et Estelle Laurentin – 06 72 90 62 95 – estelle@bureau-nomade.fr
Territoires de Cirque – Delphine Poueymidanet, secrétaire générale – 06 33 79 77 10 – d.poueymidanet@territoiresdecirque.com